Bureau Provincial de Luxembourg
Tel : 02 477 12 12 · E-mail : competitions@ffa.be

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DES ÉQUIPES PREMIÈRES DAMES DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG 2026-2027

A. PRINCIPES DE BASE POUR LE CHAMPIONNAT

2 descendants de P1 en P2

et 2 montants de P2 en P1.

Si 1 descendant luxembourgeois de la division IP Dames, alors 3 descendants **de P1 en P2**.

Si une place devient vacante, il y aura un montant supplémentaire **de P2 en P1.**

B. CRITÈRES DE CLASSEMENT

S'il y avait une égalité de points et de victoires pour déterminer une qualification pour les play-offs, une équipe montante ou descendante, un match de départage sur terrain neutre sera organisé.

ATTENTION, si les équipes à départager n'avaient pas disputé le même nombre de matches, elles seront départagées sur base suivante :

Le nombre de points (et ensuite les autres critères ci-dessus qui entrent en ligne de compte) obtenus par les clubs au cours de la période est multiplié par le coefficient suivant :

Nombre total de matches joués par l'équipe qui en a disputé le plus.

Divisé par :
Nombre de matches effectivement joués par l'équipe qui en a disputé le moins.

C. FORMULE DU CHAMPIONNAT DAMES PROV

La série de P1 est composée de 10 équipes.

La série de P2 est composée de 9 équipes dont déjà 1 forfait général → 8 équipes.

Le championnat se joue en 2 phases :

- 1ère phase : championnat → chaque équipe joue les matches « aller-retour »
  A l'issue de cette première phase et suivant le classement, les séries pour les play-offs 1 et 2 sont formées.

- 2ème phase : play-offs : 2 séries de 5 équipes en P1 (play-off 1 pour la montée en IP Dames et play-off 2 pour la descente en P2) et 2 séries de 4 en P2 (play-off 1 pour la montée de P2 en P1)

Modalités pour les play-offs :
Chaque équipe débutera son play-off avec la moitié des points acquis lors de la 1ère phase.
En cas de nombre de points impairs, il y aura un arrondi « inférieur » (exemple : 13 points deviendront 6 pour débuter le play-off au lieu de 6,5).

En cas d'ex aequo en fin de play-off, le demi-point retiré sera rajouté en premier critère pour départager les équipes.

Remplacement des joueuses
Tous les matches de cette compétition se jouent suivant le système de remplacements volants.

Le B.P.Luxembourg se voit octroyer par les clubs : le droit de régler tout litige survenant à tout moment et de corriger une discordance non-voulue apparaissant entre la lettre et l'esprit des textes.

Mise sur pied d'un barème provincial

Pour mettre fin aux différentes tractations qui vont d'un extrême à l'autre en matière de transferts de DAMES et constatant que la gratuité n'est pas un idéal pour la stabilité des équipes, les clubs décident d'appliquer un « women agreement » calqué sur celui des hommes en fixant le tarif à 10 € par match de Première en dédommagement au club d'origine pour un transfert blanc d'une saison.